

---

## Intervention du Secrétaire général

---

Madame la ministre Monsieur le Haut-Commissaire,

Tout d'abord nous ne sommes pas surpris par ce que vous venez de nous présenter. Nous avons alerté dès l'origine sur ce que signifiait, selon nous, une réforme globale dite système universel.

Vous rappelez, au début de votre propos, les ordonnances de 1945. Je tiens pour ma part à rappeler que notre organisation syndicale Force Ouvrière est, depuis les origines, partie prenante des systèmes de protection sociale et, en particulier, des systèmes de retraites. Nous nous estimons aussi légitimes et qualifiés sur l'appréciation que nous pouvons porter sur leurs situations aujourd'hui et sur leurs défauts éventuels et leurs évolutions possibles.

Nous ne mettons pas en cause la façon dont vous avez jusqu'à maintenant conduit la concertation. Vous présentez le système comme devant être « plus simple, plus juste, et pour tous ».

Mais, le premier principal défaut de ce projet est qu'il conduit à la suppression du système existant et des régimes existants. Le Premier ministre lui-même, dans sa déclaration de politique générale, disait que « nous avons aujourd'hui 42 régimes qui assurent globalement un bon niveau de retraite ». Ne serait-ce que pour cette raison et sur l'engagement de notre organisation syndicale, j'estime que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons accompli et des responsabilités que nous avons prises jusqu'à maintenant.

Le second principal défaut de ce projet de régime universel de retraites est qu'il conduira à une réforme paramétrique permanente entre les mains des gouvernements demain, et pour l'avenir, et, de fait, à l'éviction de ce à quoi nous sommes attachés : la négociation collective et la pratique contractuelle qui a justement permis, par exemple, au régime complémentaire Agirc-Arrco qui assure une retraite complémentaire, pour une proportion importante de la pension, à 13 millions de salariés aujourd'hui, et qui est en équilibre, avec des réserves d'un montant important.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas approuver et venir négocier notre propre éviction, d'une certaine manière, demain de la protection sociale collective.

Au titre de la réforme paramétrique permanente, il y a cette notion d'âge d'équilibre. Or, vos premiers propos à ce sujet portaient sur l'idée d'un bonus incitatif et l'âge de 63 ans. A peine trois mois plus tard nous sommes à 64 ans. Le président de la République dans son allocution avait évoqué un âge d'équilibre compris entre 63 et 64 ans. Il est d'ores et déjà à son plus haut niveau. C'est donc ce qui nous fait craindre l'atteinte d'un équilibre financier à terme au prix d'un nouveau recul de l'âge de la retraite.

Or, d'ores et déjà de nombreux salariés ne sont plus en activité au moment de l'âge de départ en retraite.

Vous avez évoqué un certain nombre de professions régaliennes, qui continueraient de bénéficier de dispositifs de départ anticipé. Madame la ministre, dans votre secteur ministériel en particulier il y a beaucoup de salariés pour qui 62 ans c'est déjà trop et qui attendent avec impatience de pouvoir,

enfin, se reposer après avoir servi les personnes, souvent les plus faibles, malades, personnes âgées dépendantes ou jeunes enfants.

Un troisième défaut majeur de ce projet est qu'il fait porter au système de protection sociale la responsabilité des défaillances des politiques économiques qui n'ont pas réussi jusqu'à maintenant, malheureusement, à réduire la précarité. Vous parlez de la confiance et de la défiance des jeunes vis-à-vis des systèmes de solidarité et de la retraite. Or cette défiance des jeunes s'exerce dès l'entrée dans la vie active.

Ces derniers temps ont été consacrés à l'assurance chômage et à la question des abus de recours aux contrats courts à l'embauche. Aujourd'hui, 87 % des embauches sont des embauches en CDD dont une grande partie sont des CDD de moins d'un jour.

C'est ce qui fait la défiance de la jeunesse dans le système économique et non pas dans le système de retraite a priori. Ce n'est pas le système de retraite qui fait la défiance.

Commençons par assurer un emploi à temps plein, dès l'entrée dans la vie active jusqu'au moment du départ à la retraite, et les conditions de l'équilibre des systèmes de protection sociale dont les retraites seront alors regardées différemment

Une dernière remarque : l'objectif d'un minimum de pension à 85 % du SMIC. J'attire votre attention sur le fait que cet objectif date de 2003. Nous sommes à 83 % aujourd'hui. Il faut s'interroger, là aussi, sur les politiques économiques qui sont mises en œuvre. Lorsque le gouvernement vient ajouter au SMIC, chaque mois, 100 € par le biais d'une prime d'activité, il reconnaît que le SMIC ne suffit pas pour vivre décemment. Or, demain, les 85 % du SMIC ne tiendront pas compte de la prime d'activité !

Je ne dis pas qu'il n'y a rien à changer et qu'il n'y a pas à améliorer le dispositif ou tenir compte de la question démographique. Mais le fait que l'espérance de vie croisse est aussi le produit du droit à la retraite qui fait qu'on n'est pas obligé de s'épuiser jusqu'au bout au travail.

Mais l'espérance de vie en bonne santé ne progresse pas au même rythme. Elle est aux alentours de 63 ans. Certes, on ne tombe pas gravement malade à 63 ans, mais on rencontre les premiers soucis de santé qui font que selon les cas, selon les professions, selon les métiers, il est très difficile de pouvoir continuer à travailler.

Monsieur le haut-commissaire, Madame la ministre, encore une fois nous ne sommes pas surpris.

Nous pouvons examiner la question de l'évolution des régimes de retraite autrement.

Nous tenons à conserver ce que nous avons bâti, à le faire évoluer et non pas le supprimer.

